

Ordre de police, Graçay¹, 30 juillet 1789.

Aujourd'huy Jeudy trente Juillet mil sept cent quatre vingt neuf jour de l'assemblée générale des habitants de cette ville tenue en heure de trois après midy, à l'occasion d'une lettre écrite par Messieurs les maires et échevins de la ville d'Issoudun la date de ce jour, adressée à Messieurs les officiers municipaux de cette dite ville, qui annoncent que quatre mille brigands sont actuellement dans les environs du Dorat et de Bellac², où ils sont et commaitent des incursions horribles, égorgeant les personnes qu'ils rencontrent, et mettent même le feu aux blés pendant aux racines.

(...)

La dite assemblée verbalement convoquée et tenue, que soixante cinq habitants de cette ville choisis verbalement par la dite assemblée feroient patrouille la nuit prochaine, aux ordres de Mr Jean Joseph Guillon, échevin de cette ville, qui a représenté la ditte lettre à la ditte assemblée, qui d'un commun accord s'est engagée tant pour l'interet general qu'individuelle à continuer cette garde, jusqu'à ce que d'autres nouvelles moins affligeante pussent tranquiliser le publique.

¹ Graçay est dans le département du Cher.

² Dorat, Bellac sont dans le département de la Haute-Vienne.